



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Arrondissement de Torcy

DÉCISION N° 002026_015

Téléphone : 01 64 42 83 00
Courriel : contact@mairie-gretz.fr

OBJET : Contrat d'assistance à Maîtrise d'ouvrage dans le cadre du lancement du MAPA de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un restaurant scolaire

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L 2123-1 et R 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-6

Vu la délibération n° 02020_06 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la proposition de la société ASCISTE INGIENERIE GRAND OUEST sise 45 rue de la Marbellière – 37300 JOUE LES TOURS, pour accompagner la Ville dans le lancement de la consultation concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire,

Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de ce contrat,

DÉCIDE :

Article 1 : D'accepter et de signer la proposition de contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement de la procédure de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un restaurant scolaire avec la société ASCISTE INGIENERIE GRAND OUEST sise 45 rue de la Marbellière – 37300 JOUE LES TOURS.

Article 2 : Le contrat est conclu pour une durée allant de sa signature jusqu'au complet achèvement de la mission. Le montant de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage s'élève à 12 650 euros HT, soit 15 180 euros TTC.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- ➔ Monsieur le Préfet de Seine et Marne
- ➔ Monsieur le Trésorier Principal
- ➔ la société ASCISTE INGIENERIE GRAND OUEST

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 26 janvier 2026

Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN

